



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

*Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs
Commission des affaires économiques et monétaires*

08.01.2010

COMMUNICATION AUX MEMBRES

(IMCO/15/2009)

Objet: Audition de M. Michel Barnier, commissaire-désigné au marché intérieur et services

Nous vous prions de trouver en annexe les réponses écrites envoyées par M. Michel Barnier

Le secrétariat

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE
DU PARLEMENT EUROPÉEN
DESTINÉ AU COMMISSAIRE-DÉSIGNÉ
Michel BARNIER
(Marché Intérieur et Services)

Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle

- 1. Quels aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle sont-ils particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelles sont vos motivations? Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?**

Mon engagement européen remonte au début de ma carrière politique et a constitué le fondement de toutes mes fonctions officielles depuis plus de 15 ans. Ainsi, après avoir été Ministre de l'environnement, j'ai été nommé Ministre délégué aux affaires européennes en 1995, également en charge de la négociation du traité d'Amsterdam, puis j'ai occupé la présidence de la délégation des Affaires européennes au Sénat en France avant d'intégrer la Commission de Romano Prodi au poste de Commissaire en charge de la politique régionale entre 1999 et 2004. C'est donc aujourd'hui pour un second mandat de Commissaire européen que j'ai été désigné dans la Commission de José Manuel Barroso.

Cet engagement européen, je l'ai porté à Bruxelles, comme Commissaire, mais également à travers une expérience passionnante comme Président du Conseil « agriculture et pêche » pendant la Présidence française de l'UE au second semestre 2008 et depuis 6 mois maintenant comme député européen. Servir l'intérêt européen dans ces 3 institutions est une chance et une véritable fierté pour moi.

Depuis le début de ma carrière politique, j'ai toujours voulu réconcilier l'Europe avec les peuples; c'est la raison pour laquelle j'avais engagé, dès 1995 le « Dialogue pour l'Europe » où je me déplaçais chaque semaine dans un département français pour dialoguer et expliquer l'Europe sur le terrain. C'est également cette volonté qui m'a fait m'engager résolument en faveur du « Oui » au projet de Constitution pour l'Union européenne en 2005, en tant que ministre des Affaires étrangères. Enfin, c'est aussi la raison pour laquelle j'ai été heureux d'animer la campagne des dernières élections européennes en France en juin dernier.

Ma conviction européenne est restée intacte tout au long de ces années. Si je suis confirmé dans les fonctions de Commissaire en charge du marché intérieur et des services, je continuerai cet engagement à rapprocher l'Europe des citoyens dans toutes mes actions au quotidien et notamment en me déplaçant régulièrement dans les différents Etats membres pour y dialoguer avec les élus, les responsables économiques et syndicaux, et les citoyens de l'UE sur le terrain. Cela fait maintenant plus de 10 ans que je n'exerce plus de mandat local ou national en France. J'ai été élu pendant 27 ans, mais je considère que mon engagement européen doit être total.

Comme tous les autres Commissaires et comme je l'ai déjà fait par le passé quand je suis devenu Commissaire en charge de la politique régionale, je m'engage également à respecter scrupuleusement les dispositions de l'article 17 du Traité sur l'Union Européenne, de l'article 245 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne ainsi que le Code de conduite des Commissaires. Aujourd'hui, le fait d'avoir pu exercer des fonctions dans les 3 institutions européennes et cette expérience de travail avec le Parlement et le Conseil me seront très utiles pour poursuivre les actions nécessaires à l'intégration du marché intérieur et des services. Toutes mes expériences passées me seront particulièrement utiles pour installer un dialogue sincère avec le Parlement et le Conseil dans le but de promouvoir ensemble l'intérêt général européen.

Pour avoir participé à l'élaboration de certains des derniers traités européens (Amsterdam, Nice, Convention...), j'ai un profond respect pour ces engagements et je m'engage, moi même ainsi que toutes mes équipes, à promouvoir l'intérêt européen et ne rien engager qui puisse laisser planer le moindre doute sur mon action au service de l'Europe. Dans mes déplacements autant que dans mes rencontres, je mettrai un point d'honneur, comme je l'ai toujours fait, à traiter de manière égale tous les Etats membres.

Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen et ses commissions

2. Comment évalueriez-vous votre rôle en tant que membre du collège des commissaires? À quel égard vous considèreriez-vous responsable et comptable devant le Parlement de vos actions et de celles de vos services?

Une Europe qui fonctionne, c'est une Commission qui propose - qui joue son rôle d'impulsion - et un Parlement et un Conseil qui codécident. Chacune des institutions, renforcée par le Traité de Lisbonne, a une place et un rôle prépondérant à jouer.

Les questions du marché intérieur et des services seront déterminantes pour relancer la croissance. Comme Commissaire en charge du Marché intérieur et des services, tout autant que comme membre du Collège, j'ai l'intention de continuer à donner ce rôle « politique » à la Commission européenne. En consultant, en se déplaçant sur le terrain, auprès des citoyens européens, en lançant des projets et des initiatives dans les domaines qui sont les miens, mais aussi en participant activement aux travaux du Collège.

Le portefeuille touche à de nombreux aspects de la vie des entreprises, des consommateurs et des citoyens européens. Ces questions sont par essence très transversales et devront être mises

en cohérence avec l'action de nombreux de mes collègues Commissaires.

Cet engagement politique européen doit se traduire dans toutes ses dimensions, notamment dans des rapports construits et en confiance avec les deux enceintes de décision; le Parlement et le Conseil. J'ai l'habitude d'assumer pleinement mes responsabilités politiques, comme je l'ai toujours fait dans mes précédentes fonctions, et d'informer et d'associer étroitement le Parlement à mes travaux et à mes réflexions.

M'étant moi même présenté au suffrage universel à l'occasion de l'élection du 7 juin, je reconnais particulièrement l'importance que joue chaque parlementaire dans le débat démocratique européen.

Demain, si je suis confirmé dans cette fonction de Commissaire, c'est un nouveau cadre de discussion que je veux construire avec les Parlementaires, un cadre que je souhaite responsable et en confiance, dans le respect du rôle des différentes institutions définies par les traités.

Dans ma mission en charge du marché intérieur et des services, je considère que le Parlement européen est un partenaire solide pour œuvrer ensemble à une meilleure appropriation de ces questions par les citoyens. Comme l'a dit Jacques Delors, « on ne tombe pas amoureux du marché intérieur », mais pourtant ces questions sont au cœur de la vie de nous tous, européens; entrepreneurs, consommateurs, voyageurs.... le marché intérieur a été le moteur de l'intégration européenne depuis 50 ans et, dans ce travail de réappropriation par nos concitoyens, ma conviction est que leurs élus, les Parlementaires européens, sont un relais indispensable pour en comprendre les enjeux et remettre cet immense marché à leur service. Comptez donc sur mon soutien et ma coopération dans ce sens.

3. Quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement, y compris à la lumière de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Aujourd'hui, l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et l'extension de la codécision (procédure législative ordinaire) marquent une véritable avancée dans la transparence de la prise de décision communautaire. Cela contribuera, comme je le souhaitais depuis longtemps, à rapprocher un peu plus les peuples des institutions. Ce nouveau cadre de discussion entre Commission, Parlement et Conseil sera à construire ensemble pour donner une pleine lisibilité des décisions communautaires, mais j'ai la ferme résolution de m'impliquer dans cette mission, en particulier auprès des Commissions parlementaires qui suivent mon portefeuille. Ainsi, je me déclare prêt à être disponible à répondre aux invitations du Parlement pour des réunions des Commissions mais aussi pour une communication directe avec les membres intéressés.

C'est ce travail de dialogue et de coopération qui doit permettre d'améliorer la transparence et la confiance. J'aurai à mon cabinet un conseiller qui sera spécifiquement chargé de ce travail

de coopération et je puis vous assurer de son entière disponibilité. Bien entendu, je m'engage à respecter l'ensemble des dispositions de l'Accord-cadre qui régit les relations entre nos deux institutions.

Par ailleurs, le Parlement européen et le Conseil exerçant ensemble un rôle de co-législateur, il me paraît tout à fait naturel et souhaitable de les traiter sur un pied d'égalité pour ce qui est des documents relatifs aux procédures législatives.

Questions relatives aux politiques

4. Quelles sont les trois grandes priorités que vous entendez poursuivre dans le cadre du portefeuille qui vous est proposé, compte tenu, le cas échéant, de la crise financière, économique et sociale et des préoccupations liées au développement durable?

1. Relancer le Marché unique: Le marché unique est le moteur de la croissance européenne. Défendre le marché intérieur implique de contrôler l'application de l'acquis communautaire par les Etats membres, et de garantir des règles égales pour tous sans entraves ni discriminations. Aucun effort ne sera épargné, notamment pour développer les outils d'assistance aux citoyens et aux entreprises. La crise économique, sociale et financière l'a révélé: il faut évaluer le marché unique en profondeur afin d'identifier de nouvelles sources de croissance et d'emploi, et à même de renforcer la position de l'Union européenne sur la scène mondiale. Cela suppose d'identifier, au travers d'études sur le fonctionnement des marchés, les domaines dans lesquels le marché intérieur n'offre pas tout son potentiel, de présenter des initiatives nouvelles afin de relancer la croissance au service des citoyens et des PME. Il importera, dans ce cadre, de prêter une attention renforcée à la dimension sociale des mesures envisagées.

2. Sortir de la crise et garantir la stabilité d'un système financier où les épargnants sont protégés : Je suis en faveur d'un secteur financier européen dynamique, intelligemment régulé et surveillé efficacement. Ceci est vital si nous voulons restaurer la confiance des épargnants et des investisseurs, confiance dont dépend en partie la reprise de notre économie. Il faudra également définir les modalités d'une régulation efficace sans pour autant créer d'entraves excessives. J'ai identifié cinq objectifs pour donner des bases plus solides et plus justes à notre système financier: (i) un secteur financier au service d'une croissance durable, (ii) un secteur plus juste, avec des consommateurs, des épargnants et des PME correctement protégés, (iii) un secteur mieux discipliné, avec une meilleure supervision des institutions financières et une plus grande coordination au niveau européen, (iv) se doter des outils qui nous permettrons de gérer les crises, (v) enfin, être à l'avant-garde pour trouver des solutions communes à l'échelle mondiale. Une participation active de l'Union aux travaux du G-20 et des autres instances internationales et le développement de nos relations avec nos principaux partenaires est, à cet égard, essentielle.

3. Construire une économie fondée sur la connaissance: J'ai l'intention d'adapter notre stratégie concernant les droits de propriété intellectuelle aux nouveaux défis. Il faut moderniser et renforcer le système européen de propriété intellectuelle afin de promouvoir

l'économie de la connaissance. Je souhaite un cadre complet et cohérent des droits d'auteur qui permette de répondre aux nouveaux défis comme par exemple la numérisation. Les négociations sur le brevet communautaire et le système unifié de règlement des litiges en matière de brevet doivent être menées à terme. Pour que les entreprises européennes puissent pleinement réaliser leur potentiel d'innovation et de création, il faut un cadre de propriété intellectuelle moderne qui stimule les investissements et le progrès technologique, et facilite l'accès à la connaissance et sa dissémination.

5. Quelles sont les initiatives législatives et non législatives spécifiques que vous entendez présenter, et selon quel calendrier? Quels engagements spécifiques pouvez-vous prendre concernant en particulier les priorités et demandes des commissions (en annexe) qui relèveraient de votre portefeuille? De quelle manière veilleriez-vous personnellement à la bonne qualité des propositions législatives?

Dans le domaine des services financiers, seule une coopération accrue peut nous permettre d'assurer une surveillance efficace d'un marché européen intégré, y compris en temps de crise. Je souhaite finaliser avec le Parlement et le Conseil la réforme de la supervision en Europe. Je tiens à assurer que le nouveau système et plus particulièrement les trois nouvelles autorités soit mis en œuvre dans les meilleures conditions, et je préparerai en temps utile l'évaluation qui a été prévue du nouveau système. J'entends proposer à la Commission l'établissement d'un cadre juridique pour la gestion et la résolution de crise. Ce cadre doit renforcer et harmoniser la supervision des groupes en termes de fonds propres et de liquidité et la stabilité financière dans chaque Etat membre et dans l'Union dans son ensemble. Mes services étudieront aussi la mise en place de fonds de garantie des dépôts et de résolution européens. Une des leçons de la crise est la nécessité de renforcer à l'avenir la qualité et le niveau des fonds propres des banques. Je prévois une quatrième révision de la directive "fonds propres réglementaires" (CRD4) afin d'introduire en droit communautaire l'agenda du G20 et les travaux du Comité de Bâle. La mise en place d'un cadre moderne de supervision dans le secteur des assurances est un enjeu majeur et se traduira par l'adoption des mesures d'application de la directive "Solvabilité II". Les retraités européens doivent bénéficier de systèmes de retraite sûrs et efficaces. Je souhaite une réforme à l'occasion de la révision de la Directive IRP (concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle).

Dans le domaine des marchés financiers et de leurs infrastructures, beaucoup reste à faire. Je souhaite que les directives "abus de marché" et MiFID soient revisitées. Je proposerai à la Commission un cadre législatif cohérent pour les produits dérivés de gré à gré ("OTC"), ainsi que pour les activités et les infrastructures dites de post-marché, y compris une proposition législative sur les titres intermédiés. S'agissant de l'Espace unique de paiements en Euros (SEPA), j'envisage de proposer pour adoption par le Collège une initiative législative visant à instaurer une ou des date(s) butoir(s) pour la migration vers les produits SEPA pour les prélèvements automatiques et les virements, ainsi qu'une initiative pour améliorer la gouvernance. Dans le domaine des services financiers de détail, je considère que face à la fragmentation actuelle du marché du crédit, notamment immobilier, nous devons présenter des initiatives en matière de prêt et d'emprunt responsables. Plus spécifiquement sur les produits financiers de détail, je souhaite proposer un cadre législatif cohérent afin que les épargnants soient mieux informés et mieux conseillés. J'entends me pencher sur la question

des sanctions.

En ce qui concerne la gouvernance d'entreprise, je proposerai un rapport sur la gouvernance dans les établissements financiers qui contiendra des propositions pour remédier aux faiblesses révélées pas la crise. J'ai l'intention de présenter également rapidement un rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation sur la rémunération dans les services financiers ainsi que d'autres initiatives destinées à éliminer des pratiques de rémunération abusives. Je ferai de même concernant la mise en œuvre de la Recommandation sur la rémunération des administrateurs suivie, si nécessaire, par des propositions appropriées. S'agissant des sociétés cotées, un rapport sur l'application de la directive "Transparence" sera publié très prochainement, suivi éventuellement d'une proposition d'amendements.

Dans le domaine de l'information financière, l'une de mes priorités sera l'adoption par l'ensemble de nos partenaires, et en particulier les Etats-Unis, de normes comptables globales de haute qualité, conformément aux recommandations du G-20. Je souhaite également améliorer de manière significative la gouvernance de l'IASB. Concernant les PME, je souhaite présenter un projet ambitieux de modernisation des règles comptables. S'agissant enfin du contrôle légal des comptes, mes priorités seront le développement de la coopération internationale, permettant d'aboutir à la reconnaissance mutuelle des systèmes de supervision des auditeurs, et à l'adoption éventuelle des normes internationales d'audit (ISA). En ce qui concerne le droit des sociétés, et en réponse aux souhaits exprimés par le Parlement européen, je suggérerai que la Commission approfondisse la question du transfert transfrontalier du siège des sociétés. Je présenterai également un rapport sur le fonctionnement du statut de la Société européenne.

Le secteur des services est le moteur économique de l'Union. Réaliser le marché unique des services est donc une priorité. Le processus d'évaluation mutuelle prévu par la directive "Services", qui se déroulera au cours de l'année 2010, devrait permettre de disposer d'une vue d'ensemble de la situation dans les Etats membres et aider à identifier les éventuels besoins d'actions complémentaires. La Communication sur le suivi du secteur des services de distribution et du commerce de détail permettra également de poser un diagnostic.

La directive Services est aussi un bon exemple des efforts consentis par la Commission pour améliorer la mise en œuvre des directives. La coopération entre le Parlement et la Commission en matière de transposition devient de plus en plus importante dans une Union à 27. Je propose de poursuivre et de renforcer cette coopération au bénéfice des citoyens et des entreprises européennes. En outre, la directive "reconnaissance des qualifications professionnelles" fera l'objet d'une évaluation complète. Je continuerai à défendre l'acquis communautaire et à utiliser les pouvoirs de la Commission pour supprimer les obstacles que les Etats membres persistent à maintenir. Toutefois, le bon fonctionnement du marché intérieur impliquera également de travailler en partenariat avec les Etats membres et de développer SOLVIT et le portail unique SMAS (Single market assistance service).

Je souhaite accorder une importance toute particulière au développement des services en ligne transfrontaliers et à la protection du consommateur, tant dans l'accès à ces services que dans leur utilisation de manière à renforcer la confiance du consommateur.

Dans le domaine des droits de propriété intellectuelle, je souhaite l'élaboration d'un cadre juridique cohérent. Je m'emploierai à la finalisation des travaux législatifs sur le brevet

communautaire et sur le système de règlement des litiges en matière de brevets. J'envisage également une modernisation du cadre juridique des marques. Je souhaite renforcer le cadre juridique relatif au respect des droits, complété par le déploiement de l'Observatoire de la contrefaçon et du piratage.

Les règles sur les marchés publics doivent stimuler la compétitivité de l'industrie et permettre aux collectivités publiques d'acheter au meilleur rapport qualité-prix. Notre politique doit évoluer et permettre d'utiliser l'achat public pour stimuler la demande de produits ou de services innovants, respectueux de l'environnement ou favorisant l'inclusion sociale. A cet égard, je compte répondre par une communication interprétative aux besoins de clarification exprimés par le Parlement. Je suis convaincu qu'il faut examiner si les règles elles-mêmes peuvent être améliorées afin de faciliter plus encore l'accès aux marchés publics, en particulier des PME. A cette fin, une évaluation des directives est prévue, ouvrant la voie à une possible modernisation ultérieure. Je poursuivrai la finalisation de l'analyse d'impact en cours et des autres travaux préparatoires en vue d'envisager une initiative législative dans le domaine des concessions. En ce qui concerne le "mieux légiférer", je veillerai, au cours de mon mandat, à ce que toute proposition législative soit accompagnée d'une analyse d'impact y compris de l'impact social des législations proposées. En matière de simplification et de réduction des charges administratives, j'entends poursuivre l'effort entrepris et lancer notamment la révision des 4^{ème} et 7^{ème} directives sur le droit des sociétés